

Budget 2016

Monsieur le président de séance,
Mesdames et Messieurs,

Grâce à cette nouvelle mouture budgétaire, née de l'application du MCH2 et de la LfinEC, l'étude du budget devrait être facilitée. Dans les faits, ces avantages seront probablement mieux perçus dans les années comptables futures (budget 2017 et comptes 2016) car, pour l'heure, il s'agit de s'adapter au mieux à une logique différente de nos pratiques précédentes.

A ce propos, la séance de présentation du nouveau budget a été très utile et a mis notamment en évidence les nombreuses difficultés du passage à ce nouveau système harmonisé. Le groupe socialiste en profite d'ailleurs pour saluer ici l'important travail de l'ensemble des services de l'administration communale, mais aussi le Conseil communal, dont le souci de qualité et de précision transparaît au travers du rapport et de ses compléments.

Malheureusement, l'effort d'harmonisation du budget ne touche pas la balance des comptes, puisque le résultat présentait un déficit proche de 3,2 millions ! Comme nous l'avons entendu de manière plus détaillée tout à l'heure, les dernières décisions cantonales ont permis de réduire le déficit, en le ramenant à 2,8 millions. Or, contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, cette baisse n'est malheureusement pas le résultat de l'acceptation de la motion communale contre les reports de charge, mais le résultat d'une mesure transitoire liée à l'imposition sur les frontaliers. En d'autres termes, l'effet des reports de charges n'apparaît donc pas encore véritablement, mais le sera dès l'année prochaine !!!

Pour résumer, nous nous trouvons face à une situation inquiétante comme en témoigne le plus mauvais budget de la commune depuis sa création ! Et cet état de fait très regrettable nécessite donc plusieurs réflexions.

Avant toute chose, il semblerait que nous fassions face à une baisse davantage conjoncturelle que structurelle et qui devrait donc être provisoire. Mais « provisoire » ne signifie pas « annuelle », surtout en considérant que les communes neuchâteloises devront « soutenir » le canton jusqu'en 2019 ! Dans cette situation - il faut être lucide - quelques coupes dans les prestations pourront être nécessaires dans le futur !! Mais, pour l'heure, nous pensons qu'il n'est pas utile de tomber dans la précipitation et que les choix devront être bien pensés et prévus sur le long terme. A ce propos, nous saluons l'attitude du Conseil communal qui n'a pas pris la décision, si simple d'un point de vue comptable, d'impacter les salaires, d'autant plus au vu des efforts que fournissent les employés communaux depuis plusieurs années. C'est donc en toute logique que nous nous opposerons à l'amendement des verts visant à réduire le taux d'engagement de notre exécutif, qui n'est pas à remettre en question selon nous, comme l'avaient largement démontré les interventions lors de notre dernière assemblée.

En ce qui concerne le montant des investissements, celui-ci est limité, par effet de ricochet, à 1,8 million. Cet état de fait est à déplorer car il empêchera probablement la Commune d'effectuer l'ensemble des prochains projets souhaités et l'empêchera de toute façon de lancer de gros projet en 2016. Il sera donc indispensable, aussi sur ce point, d'être très attentif dans les prochains exercices ! D'un autre côté, pour essayer de mettre en avant un point positif, on peut dire que si la situation négative actuelle est fortement regrettable, elle peut être adoucie par le fait qu'elle n'est clairement pas le symptôme d'une mauvaise gestion de notre commune (et la comparaison avec d'autres communes le prouve), mais bien évidemment la victime de différentes décisions cantonales et du contexte économique fédéral !

Pour en finir sur la nouvelle structure budgétaire, en plus des difficultés énoncées auparavant, nous tenons à soulever un ressenti, largement rependu au sein de notre groupe, qui déplore que la possibilité d'étude, d'analyse se voit clairement restreinte. En effet, et plus particulièrement pour cette première nouvelle version, nous nous devons donc de faire davantage confiance au Conseil communal, puisqu'il est très difficile de savoir comment les comptes ont été ventilés.

Pour finir, nous ajoutons une dernière remarque : s'il est tout à fait logique de procéder à la réévaluation du patrimoine communal, nous nous interrogeons sur le prix de certains bâtiments, d'autant plus au vu de l'impact négatif qu'ils ont au niveau des amortissements. L'exemple des bâtiments scolaires ou des églises est, à ce niveau, illustratif : Le prix réévalué de ces bâtiments reste tout de même assez artificiel puisqu'il est très difficile d'imaginer un acheteur pour des locaux de ce type, d'autant plus en considérant les réaménagements qui seraient nécessaires.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera le budget 2016, espérant évidemment que la situation sera améliorée dans les exercices futurs et que ces améliorations naîtront de décisions pondérées et clairvoyantes.

G. Cimenti

Règlement communal des finances

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous sommes penchés sur le nouveau règlement des finances de notre commune. Comme cela figure dans le rapport du conseil communal, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes c'est l'occasion de regrouper les dispositions financières dans un même règlement pour le mécanisme de maîtrise des finances communales et les articles relatifs aux finances de notre actuel règlement général de commune. En se basant sur un règlement type rédigé par le service des communes et adapté à notre commune tout en restant dans le cadre de la loi, nous aurons à nous prononcer sur ce règlement de nos finances.

Le rapport du conseil communal très précis et complet nous a grandement facilité la tâche, merci au conseil communal et au personnel de l'administration pour leur travail.

Nous pouvons saluer la volonté du cc de se donner des contraintes assez sévères pour maîtriser les finances communales et afin de ne pas devoir déroger un règlement avant même d'être adopté par votre autorité, il est proposé une adaptation du règlement.

Le budget ne répondant pas aux exigences du mécanisme de maîtrise des finances de notre commune, la décision fut prise d'utiliser, la possibilité offerte par la LfinEC et le service des communes d'élaborer un déficit budgétaire de 10% du capital propre tout en revenant d'ici à 2019 au taux de 5% tolérance définie dans le présent règlement. Sachant que la proposition du CC fait preuve de rigueur, nous devons appuyer l'acceptation du règlement.

La rédaction du budget proposé ce soir répond déjà aux exigences de la LfinEC et MCH2, ce qui modifie sa présentation et en rend ardue la lecture.

Le groupe socialiste approuvera l'amendement ainsi que le règlement des finances.

F. Oppliger

Crédit cadre de CHF 600'000.- pour le renouvellement du parc véhicules du service de la voirie

Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs,

Notre commune possède un important parc de véhicules d'usages divers allant de la tondeuse autotractée au tracteur en passant par les balayeuses, élévateurs, microtracteurs et autres véhicules de toutes tailles et gabarits. Pas moins de 37 engins, tous nécessaires au bon entretien et fonctionnement de la commune.

Héritage des anciennes communes, ce parc de véhicules n'est, on s'en doute, pas entièrement de première jeunesse ; en effet les « dates de naissances » s'étalent sur plusieurs décennies puisque le plus récent date de 2014 et le plus ancien de...1980 !

Comme pour nous, leur état de santé est inversement proportionnel à leur âge. Ainsi comme le tableau de l'inventaire le montre parfaitement, il est plus que probable que plusieurs véhicules arrivant en fin de vie devront être remplacés ces prochaines années.

Dès lors, plutôt que de demander un crédit au Conseil Général pour chaque remplacement, ce qui vous en conviendrez serait quelque peu fastidieux, énergivore et bouffeur de temps, le Conseil Communal a opté pour la version « crédit cadre ». Ce système lui octroie une enveloppe d'un montant défini, pour une période définie, a utilisé de manière non définie.

MAIS ! Et c'est important ! La façon dont sera dépensée cette somme devra être décidée en étroite collaboration avec la commission concernée (commission des travaux publics) dont les membres seront ainsi bien plus impliqués dans les prises de décisions.

Au vu de ces considérations, le groupe Socialiste acceptera l'entrée en matière et l'arrêté tel que présenté et il appelle les autres groupes à faire de même.

J.-N. Bovard